

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4693 - VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

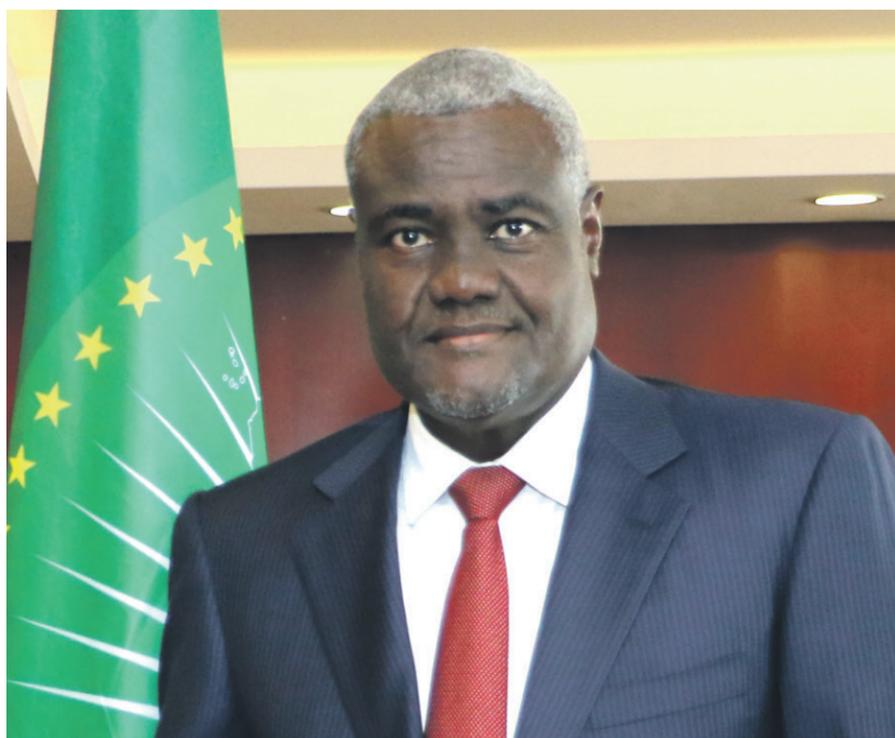
UNION AFRICAINE

Moussa Faki Mahamat déplore les tensions en Afrique

A l'ouverture du Conseil exécutif de l'Union africaine à Addis Abeba en Ethiopie, le président de la Commission de cette institution, Moussa Faki Mahamat, a peint un tableau inquiétant de la situa-

tion qui prévaut en Afrique. Il a notamment déploré « un amoncellement de conflits et de coups d'État qui compromettent gravement l'avenir des institutions régionales africaines ».

Page 9



FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Améliorer le circuit de l'information dans les états-majors



Le général de division René Boukaka prononçant son allocution de clôture/Adiac
Le chef d'état-major général adjoint des Forces armées congolaises (FAC), le général de division René Boukaka, a instruit les participants au séminaire des chefs d'état-major adjoints des armées et des chefs d'état-major interarmées des zones militaires de défense de capitaliser sur les enseignements reçus. L'objectif de cette rencontre était d'assurer une meilleure appropriation des instructions du chef d'état-major général des FAC sur la programmation générale, l'administration courante, l'entraînement et le suivi des engagements opérationnels en 2024.

Page 6

REBOISEMENT

Des experts français en séjour de travail à Brazzaville



Les experts de FRM reçus par la ministre Rosalie Matondo/DR

Une équipe d'experts français en plantation, conduite par le directeur général du cabinet Forêt ressources et management, Bernard Cas-

vagnie, a échangé le 13 février dans la capitale congolaise avec la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo. Ces experts auront des entretiens avec les acteurs locaux au sujet

des recommandations sur l'amélioration des choix de programmes de recherche développement et d'accompagnement des projets d'afforestation.

Page 3

RUSSIE

Le Congo attendu au Festival mondial de la jeunesse

La directrice de la Maison russe, Maria Fakhrudinova, a annoncé la participation de la République du Congo au Festival mondial de la jeunesse qui aura lieu du 1er au 7 mars prochain à Sotchi en Russie. « Les jeunes Congo-

lais ont postulé pour prendre part au Festival mondial de la jeunesse. Plusieurs d'entre eux ont déjà commencé à recevoir les invitations, en attendant la liste définitive », a-t-elle indiqué.

Page 6

EDITORIAL

Remise à plat

Page 2

ÉDITORIAL

Remise à plat

Le constat dressé concernant la gestion et le fonctionnement de la plupart des entreprises publiques en République du Congo, en matière de gouvernance et de transparence, est accablant. Il fait ressortir, dans la grande majorité, leur trop grande dépendance au budget de l'État, une accumulation des pertes et une situation de cumul de dette quand ce n'est un défaut de paiement alors que ces entités bénéficient de subventions provenant des budgets de l'État.

Présentes dans tous les secteurs (eau, hydrocarbures, ressources naturelles, transports, agriculture, industrie, télécommunications, numérique) qui touchent le quotidien de la population, les entreprises publiques peinent à satisfaire la demande du marché et les besoins des citoyens comme en témoignent les services des sociétés distributrices d'eau et d'électricité dont les mauvaises prestations ont été pointées du doigt par le Sénat.

La situation se généralisant aux entreprises publiques de la sous-région appelle une remise à plat pour relever les défis et surtout les obstacles qui constituent des freins à leur compétitivité. L'organisation à Brazzaville du premier forum sur la gouvernance et le financement des entreprises publiques en Afrique centrale tient de ce fait, car il a permis aux gouvernants, acteurs, experts et gestionnaires de débattre de ces problématiques.

Ce forum a été une opportunité pour chaque pays de revisiter le cadre organisationnel de son portefeuille public afin qu'il devienne un catalyseur de développement. Pour le Congo, il permettra d'enrichir la nouvelle loi sur les entreprises publiques en cours d'examen, et de définir une véritable stratégie de ce secteur, en mettant un accent particulier sur l'autonomisation de ces entreprises.

Les Dépêches de Brazzaville

FÊTE DU 8 MARS

L'implication des parlementaires et cadres du Pool sollicitée

La ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, Inès Nefer Bertille Voumbo Yalo Ingani, a sollicité le 14 février à Brazzaville l'appui des parlementaires et cadres du département du Pool dans l'organisation des festivités de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, à Kinkala.



Isidore Mvouba et Inès Nefer Bertille Voumbo Yalo pendant la réunion DR

La ministre chargée des questions des femmes s'exprimait au cours d'une réunion présidée par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba. « Je suis venue vous informer officiellement que les activités du 8 mars vont se dérouler dans le département du Pool. Sans votre soutien, nous ne pouvons pas bien mener cette activité. Il ne s'agit pas d'une activité du gouvernement seul mais aussi des filles et fils du département du Pool », a souligné Inès Nefer Bertille Voumbo Yalo.

Parmi les activités retenues dans le cadre de la fête du 8 mars, il y aura la course des piroguiers des femmes, l'exposition vente des produits agricoles, d'éle-

vage et de pêche des femmes du département, des expositions des œuvres d'art. Il est également prévu une campagne de sensibilisation et de dépistage volontaire au VIH-sida et le tournoi interdistrict de nzango. « Le clou de la cérémonie sera la parade des forces vives féminines du département. Nous aurons la soirée culturelle, les danses folkloriques, l'élection de Miss 8 mars et la campagne de sensibilisation à la loi Mouebara ainsi que la vulgarisation du numéro vert 1444 », a-t-elle poursuivi.

Selon Inès Nefer Bertille Voumbo Yalo, la particularité de la fête du 8 mars dans le Pool est que le département dispose de plusieurs coopératives tenues

par les femmes. « Les festivités du 8 mars à Kinkala permettront aussi de nous rendre compte de la pénibilité du travail agricole pour les femmes qui bénéficieront, à cet effet, des kits agricoles. Nous allons écouter les femmes sur les violences dont elles sont victimes afin d'y suggérer quelques pistes de solution », a conclu la ministre, appelant les acteurs politiques originaires du Pool à l'unité autour de cette célébration. Initiateur de la rencontre, le président de l'Assemblée nationale a exhorté les parlementaires et cadres du Pool à contribuer à la réussite de cet événement en relevant le défi lié à l'hébergement et à l'animation.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

OPÉRATIONS DE REBOISEMENT

Une mission d'experts forestiers à Brazzaville

La mission d'experts forestiers entend animer des sessions autour des projets, du choix du matériel et d'essence à planter, en appui au Programme national d'afforestation et de reboisement. L'équipe conduite par le directeur général du cabinet Forêt ressources et management (FRM), Bernard Cassagne, a présenté l'objet de la mission, le 13 février, à Brazzaville, à la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo.

La mission d'une dizaine de jours a mobilisé des experts internationaux en plantations en particulier des experts du Cirad en France et des généticiens spécialistes de plantation forestière. D'après le DG de FRM, Bernard Cassagne, les échanges avec les acteurs locaux vont porter sur des projets, des recommandations sur l'amélioration des choix de programme de recherche développement et d'accompagnement des projets d'afforestation, par exemple le projet Bacasi de Total Energies.

L'objectif est de s'assurer de disposer du bon matériel végétal, d'avoir de bonnes techniques sylvicoles et de faire de bon choix d'essence. « Ce sont



Les experts de FRM reçus par la ministre Rosalie Matondo/DR

des discussions que nous avons pu avoir avec la ministre de l'Economie forestière, qui s'est disposée à soutenir notre initiative. Elle nous a demandé de proposer des programmes de recherche, de développement sur chacune des

opérations, de déployer de nouveaux équipements et de diversifier le matériel génétique utilisé lors du programme d'acacias », a indiqué Bernard Cassagne.

Par ailleurs, la mission compte œuvrer à la valorisation du programme carbone avec l'ambition

de lutter contre le changement climatique, ainsi que l'augmentation de la production de bois avec l'essence d'eucalyptus qui est la fierté du Congo depuis une cinquantaine d'années. En ce qui concerne les activités de plantations de 50000 hectares, avec trois pépinières, cinq

programmes de plantations étalés sur plusieurs années. Le cabinet FRM œuvre en faveur de la préservation des forêts depuis plus de 40 ans, aide au développement local et des opérateurs économiques de la filière bois notamment en République du Congo.

Fiacre Kombo

DISPARITION DU PRÉSIDENT HAGE GEINGOB

Isidore Mvouba salue la mémoire d'un humaniste

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a rendu le 15 février à Brazzaville un hommage au président namibien Hage Geingob, en signant le livre de condoléances ouvert à l'ambassade de Namibie.

Selon le président de la chambre basse du Parlement congolais, la République sœur de Namibie vient de perdre un de ses grands et dignes fils. « Le président Hage Geingob a servi avec abnégation, toujours avec dévouement, son pays à plusieurs hautes fonctions : ministre, Premier ministre puis président de la République depuis mars 2015. Le Dr Geingob, originaire de la ville agricole d'Otjiwarongo, était fortement engagé dès son jeune âge à la lutte pour la libération de la Namibie », a écrit Isidore Mvouba.

Représentant le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, au troisième sommet du Forum Inde-Afrique en 2015, à New Delhi, Isidore Mvouba avait échangé avec le président Hage Geingob qui portait la voix de la Namibie, un pays qui a conquis son indépendance, a rappelé le président



Isidore Mvouba signant le livre de condoléances/DR

« Le Congo et le président Denis Sassou N'Guesso pleurent là un ami fidèle, humble et humaniste. Les grands hommes ne meurent pas, leurs idées traversent l'espace et le temps et éclairent à jamais la vie des nations. Puisse cet influent membre de la South West Africa People's Organisation (Swapo), grand militant anti apartheid, rejoindre le panthéon des illustres personnalités qui ont construit la Namibie et reposer pour l'éternité »

de l'Assemblée nationale, avec, entre autres, l'appui du vaillant peuple congolais. « Le Congo et le président Denis Sassou N'Guesso pleurent là un ami fidèle, humble et humaniste. Les grands hommes ne meurent pas, leurs idées traversent l'espace et le temps et éclairent à jamais la vie des nations. Puisse cet influent membre de la South West Africa People's Organisation (Swapo), grand militant anti apartheid, rejoindre le panthéon des illustres personnalités qui ont construit la Namibie et reposer pour l'éternité », a conclu Isidore Mvouba, après avoir été accueilli par l'ambassadeur de Namibie au Congo, Sipapela Cletius Sipapela.

Décédé le 4 février à Windhoek, capitale namibienne, à l'âge de 82 ans, le président Hage Gottfried Geingob sera inhumé le 25 février.

Parfait Wilfried Douniama

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 14 février 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 14 février 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Un projet de loi et un projet de décret au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi ; Quatre projets de décret au titre du ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs ; Deux projets de décret au titre du ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ; Trois projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel ;

I/- Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi et un projet de décret.

Le premier texte présenté est un projet de loi portant création de l'Agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique. Notre pays est confronté depuis des années à des comportements juvéniles antisociaux ou déviants. Ces actes constituent le plus souvent une menace à la cohésion sociale et au vivre-ensemble. Les causes de ce phénomène sont multiples.

Etablissement public à caractère administratif, l'Agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique s'inscrit dans l'optique d'une prise en charge de ce phénomène, en vue de la protection de la société. Cette agence a pour moyens d'actions l'accompagnement moral, éducatif et professionnel des jeunes concernés. Il s'agit, à travers l'agence, d'assurer la réinsertion sociale des jeunes, en délicatesse ou non avec la loi, recrutés sur la base de leur consentement ou au moyen des procédures y relatives ou instituées, à cet effet.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Ngouélondélé a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de lutte antidopage dans le sport (CNLAD).

Cet organisme a pour objet de prévenir et de réprimer l'usage de produits dopants dans le sport, conformément aux lois, règlements et conventions internationales ratifiées par notre pays, notamment la Convention internationale de l'Unesco de 2005 contre le dopage dans le sport.

Cet organisme fonctionnant de fait, la régularisation initiée ce jour par le présent projet de décret permettra sa reconnaissance officielle par l'Agence mondiale antidopage, seule structure mondiale chargée d'établir la liste des substances interdites lors des compétitions organisées sur le sol national.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CNLAD.

II/- Ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs

Appelé par le président de la République à prendre la parole M. Jean-Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs, a soumis à l'examen du Conseil quatre projets de décret.

Le premier texte est un projet de décret fixant les modalités de

l'évaluation de la performance de l'action publique. Le ministre Ibara a souligné le fait qu'une action publique performante permet de garantir, d'une part, une gestion saine et responsable des affaires publiques et, d'autre part, une dépense publique efficace et efficiente.

Au Congo, ces principes ont été inscrits dans la loi n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances. De même, la loi d'orientation de la performance de l'action publique du 10 octobre 2019 a inscrit dans ses textes la vision plusieurs fois réitérée de son excellence monsieur le président de la République relative à l'obligation de transparence, de reddition des comptes et de suivi et évaluation de la gestion des affaires publiques.

Le gouvernement a engagé notre pays dans un processus de réformes, à l'effet d'optimiser le cadre administratif, d'améliorer la qualité du service public et de combattre les antivaleurs, afin de restaurer la confiance avec les partenaires internes et externes.

Par ailleurs, la loi du 10 octobre 2019 érige la gestion axée sur les performances comme mode de gestion de l'administration publique et a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance. Pour y parvenir, le décret du 6 juillet 2021 sur les attributions du ministre en charge de la Qualité du service public place ce département au cœur de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche de performance du secteur public.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de l'évaluation de la performance de l'action publique.

Présentant le deuxième texte, à savoir un projet de décret portant approbation de la Politique nationale du contrôle d'Etat (PNCE) en République du Congo, le ministre Ibara a rappelé aux membres du Conseil que la logique de la performance, au cœur de la gouvernance publique, implique la mise en place d'un dispositif d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. L'enjeu majeur de cette politique nationale du contrôle d'Etat est la mise en place d'un Système intégré du contrôle d'Etat, pilier du système de management de la performance de l'action publique.

Ce système intégré est fondé sur quelques activités/actions, dont : la réorganisation des organes de contrôle interne ; la mise en place d'un comité interministériel d'audit, de contrôle interne et de maîtrise des risques ; la responsabilisation des gestionnaires publics et la sécurisation de leur gestion.

L'objectif général de cette politique est l'amélioration, le renforcement et la promotion du contrôle interne et de l'évaluation de la performance de l'action publique en vue d'en faire un outil d'aide à la gestion à travers des objectifs spécifiques transcrits dans six axes stratégiques.

La politique nationale du contrôle d'Etat s'articule, de ce fait, autour de six enjeux, dont la recherche de l'efficacité des contrôles ; la fiabilité et l'intégrité de l'information ; la modernisation et la professionnalisation du contrôle interne.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la PNCE en République du Congo.

Le troisième texte défendu par le ministre Ibara est un projet de décret portant approbation de la politique nationale de la qualité du service public en République du Congo. S'inscrivant dans le même cadre que les textes précédents, cette politique nationale se décline en six objectifs spécifiques, dont le renforcement des capacités pour l'amélioration des prestations du service public ; l'amélioration des conditions de travail des agents du service pu-

blic ; la promotion de l'égalité hommes-femmes ainsi que l'égalité devant le service public et l'administration.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la politique nationale de la qualité du service public en République du Congo.

Enfin, le dernier texte, à savoir un projet de décret portant approbation de la politique nationale de la lutte contre les antivaleurs en République du Congo, a permis au ministre Ibara de souligner que l'objectif principal de celle-ci est d'éradiquer les antivaleurs dans notre société. Ses objectifs spécifiques se déclinent en trois axes stratégiques, parmi lesquels l'amélioration de la communication et des capacités des acteurs ainsi que le renforcement de la coordination des interventions en matière de lutte contre les antivaleurs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation de la politique nationale de la lutte contre les antivaleurs en République du Congo

III/- Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Invitée à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a soumis à l'examen du Conseil deux textes. Le premier est un projet de décret portant approbation des statuts du Centre national de formation en statistique, démographie et planification. Créé par la loi n°18-2023 du 27 mai 2023, en remplacement du Centre d'application de la statistique et de la planification, lui-même créé en 1983, le projet de décret vise à rendre opérationnel cet établissement.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du Centre national de formation en statistique, démographie et planification.

Le second texte soumis aux membres du Conseil par la ministre Ebouka-Babackas est un projet de décret fixant le cadre général de gestion des investissements publics. Dans le cadre de la politique d'amélioration de la gestion des finances publiques, les pouvoirs publics ont décidé de remplacer, à compter de 2024, l'ancienne logique de moyens pour consacrer le basculement du budget en mode programme.

Ce changement vise principalement les dépenses d'investissement public. Il implique la mise en place de procédures claires établissant une répartition rationnelle des responsabilités ainsi que le renforcement de la qualité de la dépense publique. Il consacre l'obligation pour atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques de notre pays, de s'appuyer sur la bonne gestion des investissements publics.

Le cadre juridique sur lequel se fondent ces exigences porte, entre autres, sur la loi du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ainsi que sur la loi organique du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

Devant l'imminence du basculement vers le budget en mode programme, le projet de décret fixe le cadre général de gestion des investissements publics tel que prescrit par cette réforme.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant le cadre général de gestion des investissements publics.

IV/- Ministère de l'Enseignement technique et professionnel

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ghislain Thierry Maguessa Ebome, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois projets de décret. Le premier texte est un projet de décret portant institution, organisation et statut de l'Institut professionnel et technologique d'Oyo.

L'amélioration de la carte scolaire dans notre pays ainsi que la nécessité de rapprocher la formation de la population ont jus-

tifié la création de l'Institut professionnel d'Oyo, dans le département de la Cuvette. Son objet est d'assurer la formation des apprenants dans les métiers de l'industrie, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans le domaine des services. L'institut a vocation à renforcer l'employabilité des jeunes ainsi formés.

L'institut offre des formations de niveau 1 pour les titulaires du brevet technique ou diplôme équivalent et des formations de niveau 2 pour les titulaires des baccalauréats technique et professionnel ou un diplôme équivalent.

Les diplômes délivrés seront le brevet d'études professionnelles et le baccalauréat professionnel pour le niveau 1 et le brevet de technicien supérieur pour le niveau 2.

Les filières prévues sont les suivantes : génie civil et rural ; électrotechnique ; mécanique générale ; mécanique automobile ; maintenance industrielle ; réseaux et télécommunications ; informatique industrielle ; informatique et métiers du numérique ; transport et logistique ; hôtellerie et tourisme.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant institution, organisation et statut de l'Institut professionnel et technologique d'Oyo.

Le deuxième texte présenté par le ministre Maguessa-Ebome est un projet de décret portant institution, organisation et statut de l'Institut polytechnique de Kintélé. Cet établissement de formation technique et professionnelle est le fruit de la coopération entre notre pays et la Chine, à travers la société Cina State Construction Engineering Cooperation Limited.

Dédié aux métiers du génie civil et notamment de la construction, cet institut doit permettre un transfert effectif de compétences dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. L'accès à cet institut se fera par voie de concours pour les élèves titulaires des baccalauréats technique et professionnel. Les différentes formations seront sanctionnées par les diplômes de Brevet de technicien supérieur.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant institution, organisation et statut de l'Institut polytechnique de Kintélé.

Enfin, le ministre Maguessa-Ebome a présenté aux membres du Conseil un projet de décret portant institution et organisation du certificat d'aptitude professionnelle et du certificat de compétences professionnelles. Face à la faiblesse des conditions de formation et d'homologation des compétences acquises en milieu professionnel dans notre pays, il apparaît nécessaire de restructurer les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et dans les autres compétences professionnelles. Si le CAP est délivré après deux années de formation, il est parfois nécessaire de délivrer des certificats de compétences professionnelles pour attester d'un certain niveau d'employabilité acquis, notamment grâce à des formations en alternance, prévoyant un temps de présence en entreprise variant entre 50% à 75% du temps de formation selon les modules.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant institution et organisation du certificat d'aptitude professionnelle et du certificat de compétences professionnelles.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h25.

Fait à Brazzaville, le 14 février 2024

Pour le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement, en mission,

Le ministre des Hydrocarbures

Bruno Jean Richard Itoua

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

Pour une bonne circulation de l'information au sein des états-majors

Le chef d'état-major général adjoint des Forces armées congolaises (FAC), le général de division René Boukaka, a instruit, le 14 février, les chefs d'état-major adjoints des armées et des chefs d'état-major interarmées des zones militaires de défense de poursuivre la marche pour préserver les acquis des enseignements reçus.

Le général de division René Boukaka s'est exprimé à la clôture du séminaire des chefs d'état-major adjoints des armées et des chefs d'état-major interarmées des zones militaires de défense « année 2024 ». Cette rencontre a eu pour but d'assurer une meilleure appropriation des instructions du chef d'état-major général des FAC relatives à la programmation générale, à l'administration courante, à l'entraînement et au suivi des engagements opérationnels au sein des FAC, durant cette année.

Pendant les temps forts, notamment les exposés d'orientation, les travaux pratiques de résolution des cas concrets, les restitutions et un briefing à chaud mis en exergue, les participants ont pu identifier tous les outils essentiels pour consolider ceux qui leur permettront un meilleur fon-



Le général de division René Boukaka prononçant son allocution de clôture/Adiac

tionnement des états-majors à tous les niveaux.

René Boukaka a évoqué la mauvaise circulation de l'information au sein des états-majors qui est à la base de graves dysfonctionnements, tout en les enjoignant, en tant qu'acteurs principaux, à contribuer à remédier à cette lacune. « Je vous demande de travailler sans relâche à la vulgarisation sur l'ensemble des éléments de la chaîne de vos commandements, des travaux de ce présent séminaire. Dans ce sens, la problématique de sensibilisation permanente sur le respect des règles d'engagement et de comportement au cours des engagements devraient devenir une priorité dans la conception et la mise en œuvre de tous les engagements opérationnels », a-t-il signifié.

Guillaume Ondze

MARCHÉ TOTAL

La mairie va en guerre contre les fraudeurs

Une délégation de la mairie de Brazzaville conduite par le député-maire, Dieudonné Bantsimba, a effectué une visite surprise au Marché Total, dans le deuxième arrondissement de la ville capitale, pour toucher du doigt les circuits mafieux qui s'y développent depuis fort longtemps.

Au terme de la ronde dans le marché pendant près de deux heures, le député-maire et sa suite ont découvert des abattoirs clandestins, des billets de la mairie piratés et une imposante chambre froide érigée sur le domaine municipal sans autorisation. Le député-maire de la ville capitale a promis des sanctions sévères dans un bref délai à ces « délinquants » pour, a-t-il déclaré, arrêter tout le désordre constaté dans ce marché. *Nous avons fait un constat triste. La mairie va sévir. Tous ces circuits mafieux seront démantelés*, a-t-il promis.

A la question de savoir comment un particulier peut ériger une maison sur un domaine public si ce n'est en complicité avec des autorités municipales, le député-maire de Brazzaville a répondu: « Si nous sommes ici, c'est pour constater et savoir s'il y a une complicité d'un agent de la mairie. Des informations en notre possession renseignent qu'il n'y a eu aucun papier officiel lui autorisant d'ériger cet édifice », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

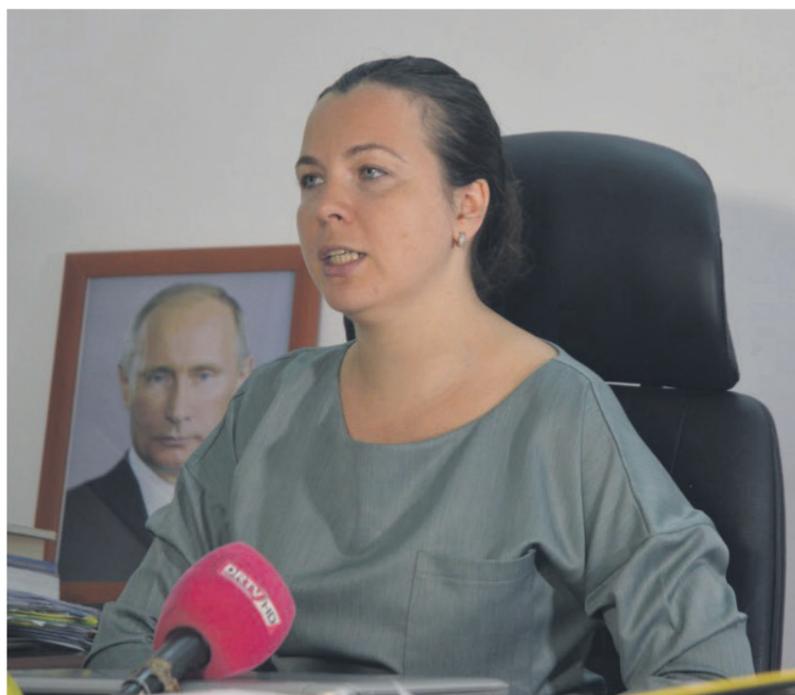
FESTIVAL MONDIAL DE LA JEUNESSE

Des jeunes Congolais attendus en Russie

La directrice de la Maison russe, Maria Fakhrudinova, a annoncé la participation du Congo au Festival mondial de la jeunesse qui aura lieu du 1^{er} au 7 mars à Sotchi en Russie.

« Les jeunes Congolais ont postulé pour prendre part au Festival mondial de la jeunesse. Plusieurs d'entre eux ont déjà commencé à recevoir leurs invitations, en attendant la liste définitive », a indiqué Maria Fakhrudinova, en précisant qu'à partir de la semaine prochaine, ces jeunes prendront part aux cours intensifs de la langue russe avant leur départ. Ceux qui ne seront pas retenus par les organisateurs de ce grand festival peuvent profiter de plusieurs autres programmes mis en œuvre par la Maison russe, a indiqué sa directrice.

Le Congo sera donc compté parmi les 180 pays attendus en Russie dans le cadre de ce festival. Celui-ci a pour thème « Commençons l'avenir ensemble ». A en croire Maria Fakhrudinova, ce sera une occasion de partage d'expérience pour les jeunes qui viendront de tous les coins du monde, dont les Congolais. Ils poseront les jalons des coopérations de demain dans la construc-



La directrice de la Maison russe annonçant la nouvelle/Adiac

tion d'un monde plus juste. Ce festival qui réunira environ 20 000 jeunes a, en effet, pour vocation de favoriser l'instauration de liens entre la jeunesse de Russie et celle du monde entier. Le comité d'organisation a sélectionné des étudiants et jeunes actifs, de

18 à 35 ans, impliqués dans les sphères des affaires, des médias, de la coopération internationale, de la culture, de la science, de l'éducation, du sport, des actions caritatives et de divers domaines de la vie civile.

Rominique Makaya

DÉPARTEMENT DE LA SANGHA

Des enfants autochtones et Bantous bénéficient des actes de naissance

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité marquant la fin du Projet sur la campagne de sensibilisation et d'enregistrement des enfants autochtones et bantous non déclarés à l'état civil (Piscca), exécuté par l'Association pour la vulgarisation du droit au cœur de la société (AVDCS), des dizaines d'enfants non déclarés à l'Etat civil ont reçu leur précieux sésame, le 14 février, en présence de plusieurs autorités.

Lancé le 20 juin 2022 à Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha, le Piscca, financé par l'ambassade de France au Congo, a parcouru plusieurs localités de cette partie du pays pour détecter les enfants n'ayant pas des actes de naissance. Des pièces d'état civil ont été octroyées à plusieurs enfants. Le 14 février, les membres de l'AVDCS ont remis symboliquement ces actes de naissance aux autochtones et Bantous du district de Souanké, marquant la fin du projet Piscca.

Ce projet vise à promouvoir la citoyenneté et la participation des autochtones à la vie publique. Durant plus de dix-huit mois, plusieurs activités ont été menées dans les districts de Sembé, Souanké et Pikounda, entre autres, la



sensibilisation de 1560 Bantous et autochtones à l'importance d'enregistrer les

naissances suivant la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protec-

tion des droits des peuples autochtones, le décret 2019-199 du 12 juillet 2019 portant

La photo souvenir après la remise symbolique des actes de naissance/DR

mesures spéciales d'octroi des pièces de l'état civil ainsi que la loi 073/84 du 17/10/1984 portant code de la famille en ses articles 45 et 46.

Les membres de l'AVDCS ont également initié des formations de quinze points focaux composés des Bantous et des autochtones, des sessions de vulgarisation des textes auprès des chefs de quartier ; de recensement de 2015 enfants autochtones et Bantous non déclarés à l'état civil ; d'appui logistique et financier des centres d'état civil et du tribunal de Grande Instance de Ouessou. Le tout a été couronné par la remise symbolique de 950 actes de naissance plastifiés aux enfants du département de la Sangha.

Rude Ngoma

ACTIONS SOCIALES

Réfection du Centre d'insertion et de réinsertion des enfants vulnérables

La délégation de la Corporation nationale des aumôniers chrétiens évangéliques (Conacce Chaplains), conduite par le général Dieunedort Kamdem Nounga, commandant d'Afrique, a visité le 13 février les travaux de réfection du Centre d'insertion et de réinsertion des enfants vulnérables à Brazzaville.

La descente sur le site s'inscrit dans le cadre de la cérémonie du Rassemblement des aumôniers chrétiens d'Afrique (Raca) qui se tiendra au Congo dans les prochains jours. L'objectif est de toucher du doigt l'état d'avancement des travaux de réfection de l'ancien bâtiment avant la pose de la première pierre du nouvel édifice sur le site. Les travaux consistent à réfectionner le bâtiment en peinture, plafond, ventilation, carrelage, aération ainsi qu'en électricité. Le général Dieunedort Kamdem Nounga a expliqué à cette occasion que les actions de la Conacce Chaplains, une organisation intergouvernementale œuvrant dans l'humanitaire, ont pour base le social. La corporation regroupe des aumôniers de toute obédience religieuse ainsi que les vo-

lontaires. Selon lui, la réfection de l'ancien bâtiment consiste à garder les enfants dans les bonnes conditions avant la pose de la première pierre du nouveau bâtiment sur le site. « Nous voulons poser des œuvres parce que nous sommes des panafricanistes. L'Afrique ne peut pas se développer sans un climat de paix et de stabilité », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, Le général Dieunedort Kamdem Nounga a annoncé également la pose de la première pierre de construction au Congo d'un établissement d'enseignement supérieur dénommé Université africaine de la paix De-



La visite du Centre de réinsertion des enfants/Adiac

nis-Sassou-N'Guesso. L'établissement accueillera les étudiants du monde entier en général et en particulier ceux de l'Afrique pour étudier les notions de paix, de justice, de sécurité et de

droits de l'homme.

Notons que peu avant la visite du bâtiment du Centre de réinsertion, les aumôniers ont été édifiés sur la la qualité d'un aumônier. Il doit être un spiritain, préinitié pour être la solution ainsi que subir une certaine formation.

Lydie Gisèle Oko

« Nous voulons poser des œuvres parce que nous sommes des panafricanistes. L'Afrique ne peut pas se développer sans un climat de paix et de stabilité »

GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le FEPAC s'achève sur un appel aux réformes

L'édition 2024 du Forum des entreprises publiques en Afrique centrale (FEPAC) a baissé le rideau, le 14 février, à Brazzaville, sur un succès de mobilisation. De nombreuses recommandations ont été formulées pour améliorer la performance des sociétés d'Etats, allant de l'assainissement du mode de gestion au choix des dirigeants des entreprises.



La première édition du FEPAC, initiée par le ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public avec le soutien de la Banque mondiale, a permis d'identifier les défis des entreprises étatiques et d'envisager les solutions. Le ministre du Budget, Ludovic Ngatsé, s'est félicité de la mobilisation des principaux acteurs concernés par la problématique de la gouvernance des entreprises publiques (décideurs politiques, chefs d'entreprise, experts et responsables des institutions communautaires et partenaires au développement) qui ont participé activement aux assises, en partageant leurs idées et expériences sur l'essor des entreprises d'Etat. Ces assises sont l'occasion de changer de paradigme dans la manière de diriger les sociétés d'Etat avec la même rigueur du secteur privé, a estimé Ludovic Ngatsé.

« La première des réformes à faire est de finaliser la loi portant organisation et fonctionnement des entreprises d'Etat, pour introduire la redevabilité, la transparence et la sanction dans la gestion des entreprises publiques. Mais au-delà, le FEPAC a permis de

comprendre que nos entreprises font très peu recours aux nouveaux moyens de financement. L'amélioration de la gouvernance rendra celles-ci éligibles au marché financier », a-t-il assuré.

Parmi les recommandations adressées au Congo et le reste des pays de la

dépenses dans les entreprises d'Etat; l'amélioration du rôle du Partenariat public privé (PPP) dans le financement et la réalisation des objectifs de ces entités publiques; le renforcement du capital humain indispensable à la transformation et la performance des entre-

environnement favorable au marché financier, à la levée de capitaux; le renforcement du rôle des conseils d'administrations des entreprises. A cela il faut ajouter l'idée d'ouvrir des discussions autour de la complexité des compromis et des synergies entre la

En tant que partenaire principal du FEPAC et un des principaux bailleurs du Congo, la Banque mondiale a retenu cinq enjeux qui pourraient faire l'objet de sa coopération avec les pays de la sous-région. La représentante résidente de la Banque mondiale au Congo, Louise Pierrette Mvono, est également favorable à la modernisation du cadre législatif de gestion des entreprises publiques, l'amélioration de la performance et du capital humain, en insistant sur le PPP et l'introduction de l'agenda climatique à travers la Responsabilité société des entreprises.

De nombreuses thématiques liées au rôle des entreprises publiques dans le développement, à la problématique environnementale, à l'accès aux financements pour les sociétés d'Etat, à l'exemple de la Société nationale des pétroles du Congo, la société Congo Télécom, l'Energie électrique du Congo...



sous-région figurent la nécessité de moderniser le cadre législatif et de l'adapter aux exigences économiques actuelles; l'importance de renforcer la transparence, de gouvernance et de maîtrise des

prises publiques. Par ailleurs, les participants ont insisté sur le choix des dirigeants sociaux des sociétés d'Etat de préférence des administrateurs indépendants; l'importance de la création d'un

rentabilité et la durabilité pour les entreprises publiques. L'Etat a le droit de se désengager des domaines dans lesquels ses sociétés ne disposent pas d'un avantage comparatif ou sont déficitaires.

37^e SOMMET DE L'UA

Moussa Faki Mahamat évoque la situation en Afrique

Le sommet de l'Union africaine (UA) s'est ouvert le 14 février, à Addis-Abeba, en Ethiopie. Une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement est attendue en fin de semaine. Le Congo sera représenté par son président, Denis Sassou N'Guesso.

La veille, à l'ouverture du Conseil exécutif de l'UA, composé des ministres des Affaires étrangères, le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a dressé un tableau « inquiétant » de la situation sur le continent, marquée par « plusieurs conflits et coups d'État ».

« Graves tensions en Ukraine », « une guerre d'extermination » à Gaza, Moussa Faki Mahamat n'a pas mâché ses mots en parlant d'un monde livré à « une violence aveugle ». Le président de la Commission de l'UA a également parlé du continent, atteint par « un amoncellement de conflits et de coups d'État qui compromettent gravement l'avenir des institutions régionales africaines ».

« Il se déroule un autre nouveau phénomène d'affaïssement de nos institutions de gouvernance, régionales et continentales, qui s'inquiètent du sort de l'organisation continentale, puisque les communautés économiques régionales en sont les piliers. Pour combien de temps l'édifice résistera-t-il à l'affaïssement de ses



Moussa Faki Mahamat

« Il se déroule un autre nouveau phénomène d'affaïssement de nos institutions de gouvernance, régionales et continentales, qui s'inquiètent du sort de l'organisation continentale, puisque les communautés économiques régionales en sont les piliers. Pour combien de temps l'édifice résistera-t-il à l'affaïssement de ses piliers, de ses fondations ? »

piliers, de ses fondations ? », s'est interrogé le président de la Commission de l'UA.

Par ailleurs, la diplomatie comorienne, dont le pays assurait la présidence de l'UA cette année, partage les mêmes craintes sur la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédeao).

« Les transitions politiques au Mali, au Niger et au Burkina Faso semblent s'enliser et le retrait de ces trois pays du bloc régional n'est pas de nature à favoriser le retour rapide à une normalisation institutionnelle », a regretté Dhoihir Dhoulkamal, ministre comorien des Affaires étrangères, précisant « qu' il appartient à la Cédeao d'entamer des discussions franches et sincères avec ces trois États membres pour sortir rapidement, et par le haut, de cette situation dommageable aux deux parties ».

Le diplomate comorien a déploré « une épidémie de changements anticonstitutionnels » sans jamais citer de pays, à l'instar du Sénégal, dont la crise actuelle n'a pas été abordée.

Yvette Reine Nzaba

FEPA

FORUM DES ENTREPRISES
PUBLIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

CRISE AU SÉNÉGAL

Un ancien ministre interpelle la communauté internationale

L'ancien ministre et candidat à la présidentielle 2024, Habib Sy, a écrit le 15 février à la communauté internationale sur la situation au Sénégal, se demandant pourquoi « depuis lors que Macky Sall a fomenté ce coup d'État institutionnel, depuis lors qu'il est en train de violer les droits et libertés des citoyens, il n'y a aucune sanction ciblée contre lui et les membres de son entourage ? ».

« Si la communauté internationale constate depuis lors que ses déclarations ne servent à rien, il est temps de passer à la phase supérieure, c'est-à-dire des sanctions ciblées contre Macky Sall pour qu'il arrête ce coup d'État et qu'il arrête aussi les agressions contre la démocratie, les droits et les libertés », a écrit l'ancien ministre et candidat à la présidentielle 2024.

Pendant ce temps, en coulisses, la présidence a entamé le dialogue avec l'opposant Ousmane Sonko pour tenter d'apaiser les tensions. Des intermédiaires ont commencé à faire le pont entre Macky Sall et

Ousmane Sonko qui est en prison depuis juillet. Il s'agit du militant des droits humains, Alioune Tine, et de l'homme d'affaires, Pierre Goudiaby Atepa.

Ce dernier explique qu'il a été « nommé facilitateur par le président pour voir comment convaincre les uns et les autres d'échanger avec un objectif d'apaisement ». Selon Pierre Goudiaby Atepa, le président Macky Sall aurait déjà donné ses instructions pour faire libérer dans les prochains jours pas loin d'un millier de personnes en détention préventive après avoir été arrêtées en mars et en juin derniers.

Du côté du parti de l'opposant, l'ex-Pastef, on affirme n'être demandeur de rien : ni d'un dialogue ni d'une amnistie. « On veut des élections le plus rapidement possible », a affirmé un cadre de l'ex-Pastef.

Autre signe d'apaisement, le rétablissement des données mobiles qui avaient été coupées le 13 février, et du signal de la chaîne de télévision Walf TV dont la licence avait été retirée en marge des manifestations.

Mais pour l'instant, ces gestes plus ou moins discrets n'ont pas encore convaincu l'opposition dont une grande partie réclame toujours la tenue de l'élection le 25 février et le départ de Macky Sall le 2 avril, date à laquelle il était censé passer le pouvoir à son successeur.

Le Conseil constitutionnel doit encore se prononcer sur les recours déposés par des candidats pour contester la loi qui fixe la nouvelle date du scrutin au 15 décembre. Et le nouveau collectif d'organisations de la société civile, Aar sunu élections, prévoit toujours une marche le 17 février à travers le pays.

Yvette Reine Nzaba

LUTTE CONTRE LE CANCER

Des chercheurs russes sur le point de créer des vaccins

Le président Russe Vladimir Poutine a déclaré, le 14 février, que les scientifiques russes étaient sur le point de créer des vaccins contre le cancer qui pourraient bientôt être mis à la disposition des patients.

« Nous sommes très près de la création de soi-disant vaccins contre le cancer et de médicaments immunomodulateurs d'une nouvelle génération. J'espère qu'ils seront bientôt utilisés efficacement comme méthodes de thérapie individuelle », a assuré Vladimir Poutine lors d'un forum à Moscou sur les technologies du futur. Toutefois, le président russe n'a pas précisé quels types de cancer les vaccins proposés cibleraient. Un certain nombre de pays et d'entreprises travaillent sur des vaccins contre le cancer.

L'année dernière, le gouvernement britannique a signé un accord avec la société allemande BioNTech pour lancer des essais cliniques fournissant des « traitements personnalisés contre le cancer », dans le but d'atteindre 10 000 patients d'ici 2030. Les sociétés pharmaceutiques Moderna et Merck & Co développent un vaccin expérimental contre le cancer qui, selon une étude intermédiaire, réduit de moitié le risque de récurrence ou de décès dû au mélanome, le cancer de la peau le plus mortel après trois ans de traitement.

Y.R.Nz.

« Si la communauté internationale constate depuis lors que ses déclarations ne servent à rien, il est temps de passer à la phase supérieure, c'est-à-dire des sanctions ciblées contre Macky Sall pour qu'il arrête ce coup d'État et qu'il arrête aussi les agressions contre la démocratie, les droits et les libertés »

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Samba Vanne Merveille.

Je désire être appelée désormais Malanda Vanne Merveille.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

Programme des obsèques de Thérèse Bahamboula



Joseph Miadzioukouta dit Yowaneht et la famille Kinkouimba informent les parents, amis et connaissances que les obsèques de leur soeur, mère, tante et grand-mère, Thérèse Bahamboula, décédée le 30 janvier 2024 à Brazzaville, se dérouleront selon le programme suivant :

Vendredi 16 février 2024 :

9h00 : levée de corps à la morgue du CHU ;

10h00 : recueillement au domicile situé à Massissa (arrêt la Cave à Madibou) ;

12h00 : départ pour la paroisse évangélique de Matsimou ;

14h00 : départ pour le cimetière de Wayako à Madibou ;

16h00 : retour au domicile

17h00 : fin de cérémonie.

NÉCROLOGIE



Martial Nathalis Del Mombongo informe parents, amis, la fraternité Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus et connaissances du décès de sa mère Nicole Marie Antoinette Mombongo née Moluba, survenu le 8 février 2024 au CHU de Brazzaville.

Le deuil a lieu à son domicile sis, n°16, rue Loango à Poto-Poto, arrêt de bus Mbakas.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Union de prière.

Les enfants Ephiri (Armel, Chabert, Wilfrid, Ornella, Delie, Beranger et Bode) pleurent leur mère Mme Ephiri née Ngossie Colette décédée le 7 février 2024 à Brazzaville.

Maman tu as été pour nous une grande école, un grand centre d'encadrement et de formation. Nous ne t'oublierons jamais.

L'inhumation aura lieu le 20 février 2024.



RUSSIE

La RCA invitée au forum « des partisans de la lutte contre le néocolonialisme »

L'ambassadeur de Russie à Bangui a annoncé, le 14 février, la participation du président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, au forum dit « des partisans de la lutte contre le néocolonialisme » qui se tient à Moscou.

Hormis la République centrafricaine, les délégations de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Corée du Nord et d'autres pays devraient arriver à Moscou pour participer au forum. Selon les canaux de communication russes, soixante délégations étrangères sont invitées à dire tout le mal qu'elles pensent de l'Occident et des organisations internationales.

Environ deux cents personnes de cinquante pays, dont ceux de l'Otan, y prendront part, selon le vice-président du comité organisateur du forum, Andreï Klimov. L'événement baptisé « Pour la liberté des nations » durera jusqu'au 17 février. Le comité



Vladimir Poutine et Faustin Archange Touadéra de Saint-Pétersbourg de juillet 2023, Faustin-Archange Touadéra ne rencontrera pas Vladimir Poutine, en raison de l'agenda « très chargé »

organisateur est composé en grande partie des étrangers qui représentent la majorité mondiale.

Contrairement au sommet

du président russe, selon l'agence de presse Tass. Il s'entretiendra en revanche avec le vice-président, Dimitri Medvedev, qui dirige le parti.

La visite en Russie du président centrafricain se déroule alors qu'à Bangui les relais de la Russie sont lancés depuis des mois dans une vaste campagne anti-américaine sur fond d'installation de l'entreprise de sécurité privée Bancroft.

Des manifestations ont été organisées, une douzaine d'Américains a été empêchée d'entrer en Centrafrique depuis octobre et début janvier, selon la publication « Africa Intelligence ». Un employé de Bancroft et un

conseiller à la présidence auraient été arrêtés et entendus plusieurs heures par la police et les hommes de Wagner, jusqu'à l'intervention directe du chef de l'État.

Le président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, effectue un périple diplomatique. Il a quitté Bangui le 11 février pour une première étape à Dubaï afin de participer au forum sur la gouvernance, un rendez-vous annuel organisé par les Émirats arabes unis, où il a notamment rencontré en aparté ses homologues du Kenya et du Rwanda. Il participera au sommet de l'Union africaine qui s'est ouvert, le 14 février, à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Yvette Reine Nzaba

ESPÈCES MIGRATRICES

Plus de 20% menacées d'extinction

Les espèces migratrices sont confrontées à des défis majeurs, près de la moitié d'entre elles étant en déclin et plus de 20% étant menacées d'extinction, selon un rapport des Nations unies.

La menace la plus préoccupante est celle qui pèse sur les poissons migrateurs, 97% des espèces étant au bord de l'extinction. Selon le tout premier rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde, les deux plus grandes menaces pesant sur toutes les espèces migratrices sont la surexploitation et la perte d'habitat due à l'activité humaine. Amy Fraenkel, cheffe du secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), a souligné l'importance des habitats spécifiques. « Elles voyagent régulièrement, parfois sur des milliers de kilomètres, pour atteindre ces endroits. Elles sont confrontées à d'énormes défis et menaces tout au long de leur voyage, ainsi qu'à leur destination, où elles se reproduisent ou se nourrissent », a-t-elle expliqué. L'étude, la première du genre, a été préparée par des scientifiques du Programme des Nations unies pour l'environnement pour la CMS, pour coïncider avec l'ouverture de la Conférence sur la conservation de la faune sauvage, à Samarkand, en Ouzbékistan, où se réunissent ses États parties.

L'impact du changement climatique

Le rapport met également l'accent sur l'impact du chan-

gement climatique, en tant que menace directe, et en tant que facteur « amplificateur » d'autres menaces (la pollution et les espèces invasives). Les effets du changement climatique sur la biodiversité devraient augmenter au cours des prochaines décennies, selon le rapport, qui signale que l'évolution des températures peut entraîner l'arrivée trop précoce, trop tardive ou inexistante d'espèces migratrices. En outre, des températures plus élevées peuvent fausser les ratios entre les sexes, chez les tortues de mer, dont la détermination du sexe dépend de la température. Elles peuvent également réduire le temps consacré à la recherche de nourriture, comme pour les chiens sauvages d'Afrique.

Un appel à la vigilance

Tout en soulignant la situation préoccupante de nombreuses espèces, le rapport montre également que la reconstitu-



Les animaux menacés et en voie de disparition DR

tion de la population et des espèces est possible, à condition qu'il y ait une action solide et coordonnée à tous les niveaux. Parmi les exemples de réussite, le rapport cite le rebond de la population d'oiseaux à Chypre grâce à une action locale concertée visant

à interdire les filets illégaux pour oiseaux, et les travaux intégrés de conservation et de restauration au Kazakhstan. Le document lance un appel à l'action et fournit une série de recommandations prioritaires. Il s'agit de renforcer et d'étendre les efforts de

lutte contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices, d'intensifier les actions visant à identifier, protéger et mieux gérer les sites importants pour les espèces migratrices, et de lutter contre la pollution lumineuse, sonore, chimique et plastique. Les pays réunis à la 14e Conférence des États parties à la CMS, se préparent à discuter notamment de ces recommandations. Cette rencontre verra les gouvernements, les organisations de protection de la faune et de la flore et les scientifiques unir leurs forces pour faire progresser la mise en œuvre de la convention.

Noël Ndong

« Elles voyagent régulièrement, parfois sur des milliers de kilomètres, pour atteindre ces endroits. Elles sont confrontées à d'énormes défis et menaces tout au long de leur voyage, ainsi qu'à leur destination, où elles se reproduisent ou se nourrissent »

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

L'UA appelle à trouver une solution politique

Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, a appelé mercredi à trouver une solution politique au conflit israélo-palestinien.

Moussa Faki Mahamat s'adressait à la 44e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, qui a débuté mercredi à son siège à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne.

«Dès les premières heures de cette guerre et des atrocités indescriptibles qui en découlent, nous avons appelé à la cessation des hostilités, à la libération de tous les otages et prisonniers, et à un engagement résolu en faveur d'une solution politique basée sur le principe de deux Etats vivant en paix dans le respect du droit in-

ternational et garantissant la sécurité des peuples palestiniens et israéliens et de tous les peuples de la région», a affirmé Moussa Faki Mahamat. Notant que la paix et la sécurité sont impossibles sans justice et sans reconnaissance des droits fondamentaux de toutes les parties impliquées, il a salué la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) et les importants efforts de l'Afrique du Sud à cet égard.

L'Afrique du Sud a, en effet, déposé une requête auprès de la CIJ pour ouvrir une procédure contre Israël, le 29 dé-

cembre 2023. La CIJ y a donné suite le 26 janvier dernier, et a ordonné à Israël de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir un génocide dans la bande de Gaza.

Le président de la Commission de l'UA a également appelé à un renforcement du système multilatéral international pour faire face aux nombreux périls qui menacent actuellement la paix et la sécurité mondiales.

«De tels conflits meurtriers, qui menacent la paix mondiale, s'ajoutent à la persistance des effets dévastateurs de la covid-19 et à l'insupportable injustice du système international actuel, assombrissant les climats économique et sécuritaire internationaux», a-t-il déclaré.

Notant que les incertitudes mondiales actuelles mettent en péril le développement socio-économique de l'Afrique, Moussa Faki Mahamat a appelé à des efforts visant à promouvoir l'unité de l'Afrique pour mieux résister aux effets néfastes de ces incertitudes.

«De tels conflits meurtriers, qui menacent la paix mondiale, s'ajoutent à la persistance des effets dévastateurs de la covid-19 et à l'insupportable injustice du système international actuel, assombrissant les climats économique et sécuritaire internationaux»

RDC

Le gouvernement affirme œuvrer contre les groupes armés dans l'Est du pays

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a mis en œuvre tous les moyens pour gagner la guerre contre les groupes armés dans l'Est du pays, a indiqué mardi soir Peter Kazadi, vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur.

Peter Kazadi s'est exprimé lors d'un briefing de presse axé sur les mesures prises par le gouvernement concernant les manifestations ayant paralysé les activités au centre-ville de Kinshasa. Depuis quelques jours, des manifestations y ont été organisées contre les violences des groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars (M23), dans l'Est du pays.

«Je demande au peuple de s'apaiser (...) Nous ne pouvons remporter cette guerre que si nous nous montrons disciplinés et unis derrière le commandant suprême. Il est inutile d'attiser le feu à Kinshasa», a souligné le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur.

La situation sécuritaire demeure volatile aux environs de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, en raison des combats toujours en cours entre l'armée et le M23, qui lance de multiples offensives depuis la semaine dernière, rappellent des observateurs locaux.

Xinhua

ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE PRESSE

L'Olpa fustige l'interpellation des journalistes à Mbandaka

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a condamné l'interpellation des journalistes à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, de nature à porter atteinte à la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Une vingtaine de journalistes travaillant pour plusieurs médias locaux a été interpellée, le 13 février par la police, sur l'avenue Bonsomi, dans la commune de Mbandaka. Les journalistes participaient à un rassemblement à l'occasion de la célébration, le 13 février, de la 13^e Journée internationale de la radio au cours de laquelle ils ont également lancé un message de protestation contre les bavures policières subies, principalement l'agression brutale de Mimi Etaka, journaliste et directrice provinciale de la station publique Radiotélévision nationale congolaise (RTNC).

«Les journalistes interpellés sont, entre autres, Chilassy Bofumbo du média en ligne Losako.cd, Fabrice Indombe de l'Agence congolaise de presse/Mbandaka, Kadhafi Ntikala (Radio



Les journalistes des radios de Mandaka lors de la manifestation. DR

Bomoko Média), Lelu Lelu et Roger Mulumba (Radio Mambenga), Mamie Kapela

et Patience Isembi (Radio catholique Mwindu), Michaël Ekwalinga (Radio

liberté), Rachel Lowa (Radio évangile éternel), Reagan Ilumbe (Radio Lobiko),

Trésor Ikonda (Radio soleil couchant), Yvon Nzoka (Radio la voix de Mbandaka), Baende Lofinda, Etino Bokau, Patrice Nkumu et Simon Kimbangala (RTNC/Mbandaka), Dieu-Merci Boluka, Eric Luyenge, Henry Elenga, José Maza Osukuma et Patrick Loola (Radio-Télévision libérale », a fait savoir l'Olpa.

L'observatoire souligne que ces journalistes ont été embarqués dans un véhicule de la police et conduits au bureau de l'Agence nationale des renseignements/Mbandaka où ils ont été auditionnés pendant plusieurs heures, avant d'être relaxés. Il leur a été reproché d'avoir troublé l'ordre public en organisant un rassemblement sans autorisation préalable de l'autorité provinciale.

Lucien Dianzenza

RECRUTEMENT DES JOUEURS

La Fécofoot modifie l'une des dispositions

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a publié le 12 février une circulaire modifiant l'alinéa 2 de l'article 42 du règlement du championnat national.

Dans l'ancien article, chaque équipe engagée à la compétition ne pouvait qualifier que cinq joueurs étrangers dont trois seulement devraient être alignés pendant le match. La Ligue nationale de football considérait les joueurs ayant la nationalité camerounaise, gabonaise, tchadienne, centrafricaine, équato-guinéenne, congolaise (RDC) et ceux du Sao Tome et Princes comme étrangers alors qu'ils sont de la sous-région.

Pour la phase retour prévue pour le 25 février, la note a changé et la note signée par Badji Mombo Wantété a clarifié la décision prise lors de sa dernière session du comité exécutif tenue le 25 janvier. « Tous les joueurs ressortissants de la zone Union des fédérations de football d'Afrique centrale (Uniffac) ne sont plus considérés comme étrangers selon les normes fixés par l'Uniffac. Par consé-



Un match du championnat national/DR

quent, la Ligue nationale de football est tenue de respecter cette disposition », a expliqué le secrétaire général de la Fécofoot. Sont considérés étrangers

les joueurs dont les pays ne sont pas membres de l'Uniffac. Cette nouveauté va à coup sûr relever le niveau du championnat national et renforcer la compétitivité

dans les équipes. Les clubs congolais qui disputeront les compétitions africaines en tireront profit de cette décision.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 17^e journée, 4^e division, groupe Ouest
Sans Exaucé Andzouana, Rot Weiss Ahlen bat la réserve de Schalke (4-3).

Angleterre, 33^e journée, 3^e division
Northampton s'incline à Leyton Orient (3-4). Titulaire, William Hondermarck sert de point d'appui à Leonard sur le premier but de son équipe (45e+1min). En revanche, il est battu dans les airs sur le corner du 3e but adverse.

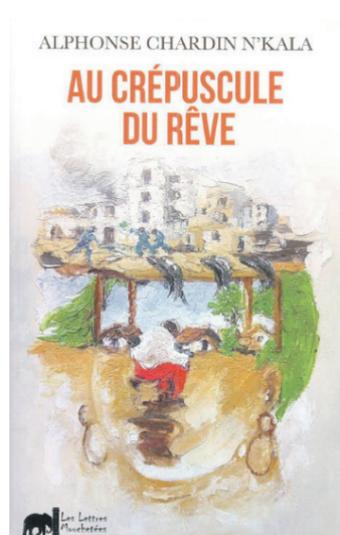
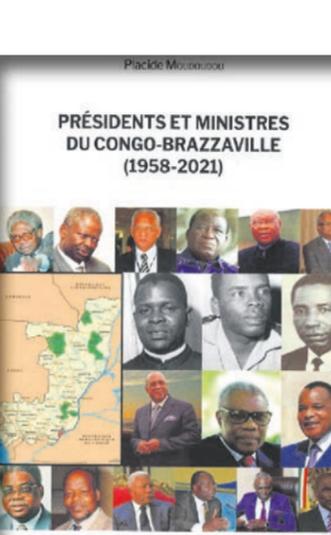
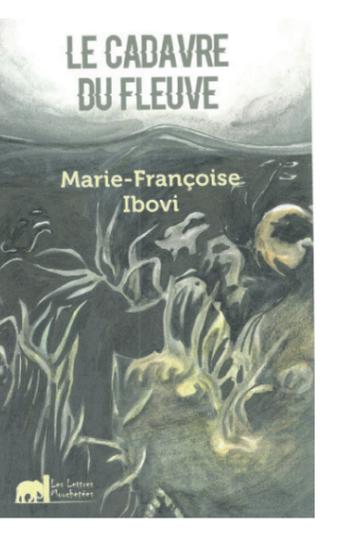
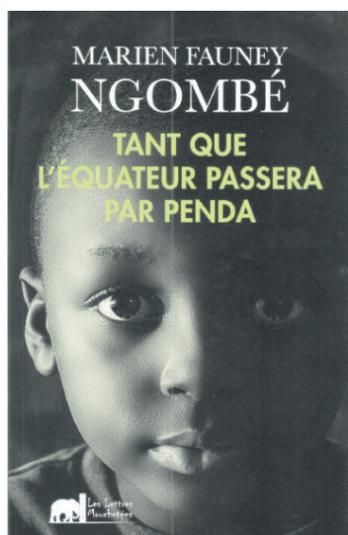
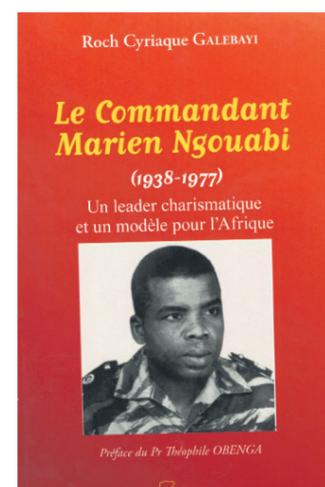
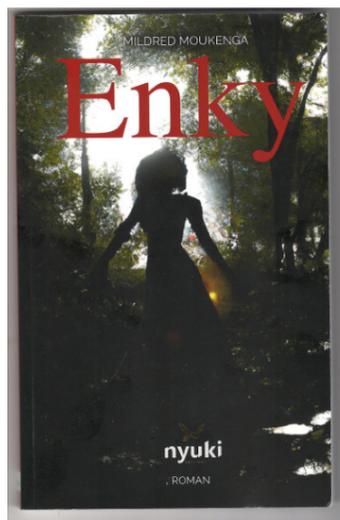
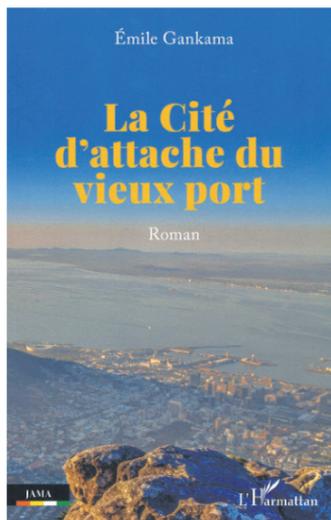
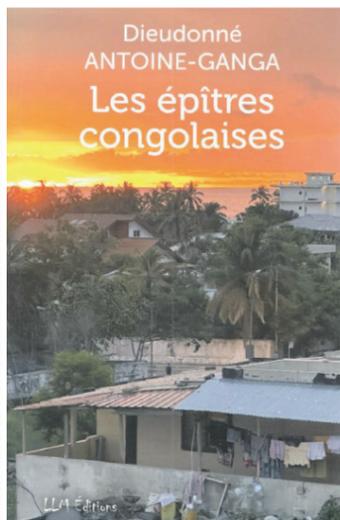
Angleterre, 33^e journée, 4^e division
Remplaçant, Offrande Zanza est entré à la 64e minute lors du revers de Newport County face à Notts County (1-3).

Chypre, 25^e journée, 1^{re} division
Ravy Tsouka Dozi, titulaire, et l'AEL Limassol sont défaits à domicile par Larnaca (2-3).

Portugal, 21^e journée, 1^{re} division
Dylan Saint-Louis n'était pas dans le groupe de Vizela, vainqueur 1-0 à Gil Vicente.

Camille Delourme

LIBRAIRIE LES MANGUIERS EN VENTE



DÉGRADATION DES VOIRIES URBAINES

Les Ponténégrins paient le prix fort

L'état de dégradation des routes dans la ville océane inquiète de plus en plus les usagers. Du premier arrondissement, Emery-Patrice-Lumumba, en passant par l'arrondissement n° 2, Mvou-Mvou, n° 3 Tié-Tié, n° 4 Loandjili, n° 5 Ngoyo et n° 6 Mongo Poukou, la situation est alarmante et la population ne sait plus à quel saint se vouer.

Les travaux de construction et de bitumage des routes annoncés par le gouvernement à Pointe-Noire sont toujours en attente. Cependant, l'état de dégradation des routes inquiète. Travailleurs, élèves, marchands, voire toute la population, voient leur droit le plus légitime d'aller et de revenir être compromis à cause de l'augmentation abusive du prix de transport en commun. « J'habite le quartier Thystère, dans le quatrième arrondissement, Loandjili, et je travaille en ville. Tous les jours nous vivons un calvaire pour aller de la maison au lieu de travail et du travail pour la maison en bus ou en taxi. Cette situation nous inquiète », s'est plaint M. Armel, travailleur dans une société de la place.

En effet, a-t-il expliqué, « la ligne n° 1 qui reliait le centre-ville (Lumumba) à Thystère (Loandjili) à 150 FCFA est désormais morcelée en trois terminus avec des prix au gré des transporteurs qui évoquent l'état de détérioration de la route, surtout au niveau du carrefour de Mvon-Mvou jusqu'à l'agence Océan du Nord Kouikou. Pour nous faire payer le prix, du centre-ville à l'hôpital de Loandjili, la course est maintenant taxée à 200 F CFA, de l'hôpital au quartier Mvon-Mvon étage, 200 F et de là, à Thystère 200 F, ce qui revient à 600 FCFA la course au lieu de 150 FCFA comme autrefois, où allons-nous ? »

De son côté, Marcelin Engambé, très furieux car outre ses propres dépenses quoti-



Une cliente négociant les taxis-bus/Adiac

diennes, il doit ajouter celles des enfants pour l'école, a indiqué: « Actuellement à Pointe-Noire, aucun chantier n'est visible du premier au sixième arrondissement. Même le grand chantier qui était lancé au Fond Tié-Tié, dans le troisième arrondissement, les travaux avancent à pas de caméléon. Du Fond Tié-Tié à Thystère, nous payons le bus à 300 FCFA, c'est trop et, sur la ligne n° 10 pour joindre Siafoumou, dans le sixième arrondissement pendant la période pluvieuse, les voitures nagent. nous sommes fatigués, l'Etat doit intervenir. »

Le 14 février à l'arrêt de bus du grand maché, les élèves, vivant au quartier Mvon-Mvon,

étaient désemparés. « Nous sommes sur la ligne 8 qui fait grand marché Thystère. Non seulement les bus ne sont plus nombreux, le transport a augmenté. Du grand marché à Mvon-Mvon par taxi bus encore appelé 100-100, les chauffeurs nous exigent de prendre une correspondance à Bicky avant même d'atteindre l'église Saint-Kisito pour le premier terminus et poursuivre la course jusqu'à Thystère. C'est une difficulté énorme pour nos parents. Nous sommes fatigués de cette situation, les autorités doivent penser à la souffrance de la population », s'est exprimé l'un d'eux.

Vers l'officialisation des taxis-motos à Pointe-Noire ?

Interrogé sur la question, les chauffeurs ont affirmé l'augmentation des prix du bus à des heures de pointe. « L'état des routes nous contraint d'élever le prix du bus et de faire les demi-terrains. Sur les lignes n° 8 et 15 entre la station Puma du quartier Culotte et Saint-Kisito, la route est quasi impraticable, de même au niveau du croisement des lignes n° 3 ; 8 et 15 jusqu'au niveau de l'agence Océan du Nord à Nkouikou, la route est détériorée et cela provoque des pannes abusives des véhicules. Un véhicule ne peut plus passer quatre jours sans qu'il y ait endommagement des pneus ou d'autres pièces. Nous ne le faisons pas pour faire souffrir la population mais pour l'aider à se déplacer », a souligné l'un d'eux. Profitant des difficultés de transport, les taxis-motos s'imposent peu à peu dans certains arrêts de bus avec des courses à 500 FCFA. Ces engins, soulignons-le, sont encore timides à Pointe-Noire alors qu'il sont officialisés à Brazzaville depuis quelques années. Une formation a été organisée à l'intention des conducteurs desdits taxis-motos pour modérer leur conduite et baisser le taux des accidents de circulation. « On n'a plus de choix, je quitte ma maison à 7h pour finir mon travail à 17h. Et quand j'arrive à l'arrêt de bus, il faut se battre pour trouver une place, c'est embêtant. Pour moi, les taxis-motos sont un soulagement pour la population, il suffit qu'ils conduisent bien », a laissé entendre un habitant.

Rapelons qu'en août dernier, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, en séjour à Pointe-Noire, avait visité toutes les voiries urbaines en travaux. Sur l'avenue Thystère, dans le 4e arrondissement Loandjili, qui part du rond-point Thystère jusqu'à Patra, dans le 3e arrondissement Tié-Tié, l'objectif est de bitumer cette voie qui va relier la route nationale n° 1 à la nationale n° 4 jusqu'au péage de Côte Matève. Cette future infrastructure permettra de désengorger la route de Mont Kamba en proie à d'importants embouteillages.

Charlem Léa Itoua

JUSTICE

Me Severin Audrey Bikindou, nouveau bâtonnier du barreau

Le nouveau bâtonnier du barreau de Pointe-Noire a été élu, il y a quelques jours, au cours d'une assemblée générale électorale dans la salle d'audience de la Cour d'appel.

Souhaitant un barreau de Pointe-Noire ancré dans son époque par la force du collectif, Me Severin Audrey Bikindou a obtenu 55 voix sur 116 suffrages exprimés, à l'issue du second tour de l'élection, devançant ainsi son concurrent, Me Guillaume Bakouété, bâtonnier sortant. Il a été élu pour un mandat de deux ans et va désormais présider aux destinées du barreau de Pointe-Noire. Me Severin Audrey Bikindou veut redonner du sens à la profession

d'avocat en œuvrant pour un barreau uni dans la pluralité ouvert sur son époque. Pour tout dire, cette élection consacre tant son implication au sein de la profession d'avocat que la qualité de son programme et témoigne de la confiance de ses confrères. En effet, le nouveau bâtonnier de Pointe-Noire a plusieurs idées en tête. Il compte re-



créer du lien entre les avocats et l'institution, développer leur envie d'engagement collectif et agir au plus près de leur réalité. Sourire aux lèvres, telle une marque de confiance mutuelle, Me Severin Audrey Bikindou a décliné ses ambitions: « Le cheval de bataille pour ma mandature, c'est surtout de doter le barreau

de Pointe-Noire d'un siège administratif qui lui manque depuis 32 ans, poursuivre avec les activités de formation des avocats, continuer avec les activités de visibilité, être un véritable acteur pour accompagner les justiciables dans leur quête de justice. Pour cela, j'invite tout le monde à m'accompagner dans cette bataille pour que nous menions des activités communes dans l'intérêt supérieur de notre profession. »

Hugues Prosper Mabonzo

SOLUTION :
Le mot-mystère est : *quintal*

MOTS CASÉS 10X13 • N°189

E	V	O	Q	U	E		Z	E	N
R	E	C	U		V	O	U	T	A
S	A		A	M	E	U	T	E	
A	U	S	S	I		F		N	E
T		T	I	G	E		A	D	N
Z	O		R	U	E	R		F	
	A	P	R	E	S		A	N	E
E	S		O		S	U	B	I	R
P	I	Q	U	E	E		L	E	
U	S	U	E	L		Z	E	R	O
R		E	T	I	R	E		A	S
E	U	T		T	U	B	A		S
E	T	E	T	E		U	N	A	U

O	G	O	S	M	V						
O	B	S	E	R	V	A	T	R	I	C	E
N	O	Y	A	U		E	I	D	E	R	
B	U	I	S		L	A	M	B	I	N	E
B	R	E	V	E	T		O		S	U	
B	I	E	R	E		H	E	T	R	E	S
L	E		R	E	L	U	E	U	E		
D	E	S	I	N	T	E	G	R	E	R	
			D	I	E	T	E		L		P
C	A	F	E	S		E	N	F	L	E	E
D	I	E	S	E		I	L	E	O	N	
N	O	E		A	P	N	E	E		S	A
P	L	A	G	I	E		G	R	I	L	
U	T		R	E	N	O	M	M	E	N	T
E	S	T		E	N	E	E		E	Y	

• SOLUTION DE LA GRILLE N°141 •

7	9	6	2	8	1	3	5	4
1	4	5	3	7	9	8	6	2
3	8	2	4	5	6	7	9	1
6	5	3	7	9	2	1	4	8
9	2	7	1	4	8	6	3	5
8	1	4	6	3	5	9	2	7
2	7	8	9	6	4	5	1	3
4	3	9	5	1	7	2	8	6
5	6	1	8	2	3	4	7	9

• SOLUTION DE LA GRILLE N°152 •

3	4	6	2	9	1	5	8	7
5	8	2	4	7	6	3	9	1
9	1	7	5	3	8	6	4	2
2	7	1	8	5	4	9	6	3
4	9	5	1	6	3	2	7	8
8	6	3	9	2	7	4	1	5
7	5	4	3	1	9	8	2	6
1	3	8	6	4	2	7	5	9
6	2	9	7	8	5	1	3	4

MOTS CASÉS 10X13 • N°188

- 2 LETTRES**
CE - ET - IP - LE - LU - MA - ME - OC - ON - RE
- 3 LETTRES**
AXE - EMU - FER - FOC - OSE - PLI - REA - REZ - ROI - UNE
- 4 LETTRES**
AERE - AREC - AUG - AZUR - CERF - CEUX - CHEF - DECU - ELFE - HEIN - ROUE - SERT - SEXE - TOLE
- 5 LETTRES**
AIGRE - AMUSE - EMULE - EPRIT - ERSES - ESTER - NOCES - RECEL - THEME
- 6 LETTRES**
AMORCE - AORTES - EFFACE - ESPECE - EXERCE - HATERA - HERPES - SPARTE - TRAHIE - TRAUMA

JOLIE FLEUR IL SOUFFLE DANS L'OR CHESTRE	OUBLIA VERBALE	BALAN- CERENT POUR ATT RER L'AT- TENTION	MYTHE ENLOUTI QUI NA PLUS COURS	AUX ORDRES DU CAPORAL	FOLIE ORGANE DIGESTIF
VERRE EN BOULE CORRIGERA				DERRIERE	
PRONOM PERSONNEL MEMBRE DE LA SECTE	LEVER SON VERR DISSEMIN			ENTOURE LA GERBA POUR EMBARQUER	
			EXÉCUTA		ÉTENDAIENT
NOUVEAU DÉLAI	CHEVAL MYTHIQUE	NYMPHE ÉCLATS DE VOIX			CONDITION
			ASSEMBLÉE AU JAPON PROVENÇAL		
BIENTÔT CHAUVE	MECHE REBELLE BEURRE MAIS PAS TROP	NEGATION		CHAPITEAU	ASTATE AU LABO ONZE A MARSEILLE
				BOISSON GAZEUSE ATTRIBUT ROYAL	
DEVIN GRIS CHAGRIN		IL SE RECHAUFFE RECOM- PENSE			
					CANTON SUISSE
					BRAME
DÉMONS- TRATIF EXCLA- MATION		JEU DE PIONS	TENTER LE COUP COULE PEU		
	NOIR ET BLANC			ON Y MET SA VOIX	
MOITE AU LIT				DIVINITE	

• SUDOKU • GRILLE N°151 • FACILE

				6	4			
			1	9		3		
3	2	7				9		
9			5		3		8	
	8						5	
	1		2		4		3	
		8				6	4	2
		9		4	1			
		5	7					

SUDOKU • GRILLE N°140 • DIFFICILE

2	4					5	9
		9	6		5	2	
3							8
		6	9		8	3	
1							5
		2	3		1	4	
6							1
		8	7		4	5	
5	7					3	4

R N E U N R O C G R E F F E R
E O E M A S E S B O U L E T A
I T R O L L S N O M E O G O M
T S B B L E T A T N A C O Y P
U E G I A P T E R Y X O U A E
L V U L Z L G S K D S N F F R
A O A E A A Z I I C I Z F L L
H Z E R Z C R A O N I N R U E
C I B G L S T R P N E L E I Z
T N I T C O B G E P G B C D A
O Z E H M U P N T B E U E E R
U I R E T A N E C D O T E E D
R N E H C N A L A V A N T N E
B U V A R D N O H P I S Z E T
E R E H C U B P I M E N T E R

- ANECDOTE
- APTERYX
- AVALANCHE
- BIERE
- BIZARRE
- BONZE
- BOULET
- BUCHER
- BUVARD
- CANTATE
- CHALUTIER
- CORNUE
- DECLIC
- DIATOMÉE
- EBENISTE
- ENGRAIS
- FAYOT
- FLOCON
- FLUIDE
- GOEMON
- GOUFFRE
- GREFFE
- HOUILLE
- KIRSCH
- LEZARDE
- MOBILE
- ONGUENT
- PIMENTER
- RAMPER
- SARDINE
- SCALPEL
- SCORBUT
- SESAME
- SIPHON
- TOURBE
- TROLLS
- VARLOPE
- VESTON
- ZAPPETTE
- ZIGZAG
- ZINZIN

COOPÉRATION

Une délégation de l'OIT reçue à Brazzaville

Le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, a reçu le 15 février à Brazzaville une délégation de l'Organisation internationale du travail (OIT) conduite par son directeur général adjoint, André Bogui.

Les responsables de l'OIT ont foulé le sol congolais dans le cadre de la retraite des directeurs des bureaux de la région Afrique de cette organisation onusienne, tenue du 13 au 15 février. Le directeur général adjoint de l'OIT a, au terme de l'audience, expliqué l'importance de leurs retrouvailles à Brazzaville. « C'est une retraite importante que nous avons chaque année pour améliorer à la fois notre planification, notre programme d'activités et voir quelles sont les priorités les plus urgentes que nous devons résoudre », a déclaré André Bogui.

Concernant les activités de l'OIT, il a confié : « Nous opérons dans un monde



Le président Denis Sassou N'Gusso et la délégation de l'OIT/DOR

en crise. Les crises sont des défis que nous devons surmonter. C'est la raison pour laquelle le directeur général de l'OIT a initié et fait adopter par le conseil d'administration une importante initiative à la-

quelle nous pensons que le Congo va se joindre pour aussi apporter son appui. Elle s'appelle la coalition mondiale pour la justice sociale ».

De son côté, la directrice régionale de l'OIT pour

l'Afrique, Fanfan Rwanyindo Kayirangwa qui a également pris part à la retraite des directeurs des bureaux de la région africaine, a fait savoir que le continent est confronté à plusieurs problèmes. « L'Afrique a

beaucoup de problèmes parmi lesquels le chômage qui touche les jeunes. Ce chômage donne lieu à d'autres problèmes tels que la migration non choisie. Nous voyons souvent des jeunes mourir en mer. Nous avons échangé avec le président de la République sur cette question », a-t-elle expliqué.

S'agissant des priorités de l'OIT pour la région Afrique, elle a signifié qu'au titre de la période 2024 à 2026, « nous allons nous attaquer à la question du chômage mais aussi à celle de migration, à la protection sociale et à d'autres questions qui touchent particulièrement notre région d'Afrique ».

La Rédaction

ALGÉRIE-CONGO

Des documents historiques de Pierre Savorgnan de Brazza remis au mémorial éponyme

Une délégation des parlementaires algériens membres du groupe Algérie-Congo, en séjour à Brazzaville, a remis le 14 février à la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélanda Ayessa, les documents de l'ancien explorateur.

Haut lieu de mémoire qui valorise la culture congolaise et celle des autres civilisations étrangères, le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza vient de renforcer son fonds documentaire en recevant des parlementaires algériens des archives sur l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza. Ces documents conservés et remis à Bélanda Ayessa émanent de la direction des Archives nationales de la République algérienne démocratique et populaire.

En effet, Pierre Savorgnan de Brazza est une figure qui symbolise le patrimoine historique et culturel commun entre les peuples congolais et algériens. C'est dans ce même contexte que le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza formalise la relation d'amitié et de fraternité entre l'Algérie et le Congo, comme le dit si parfaitement l'ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire au Congo, Riache Azeddine.

Très fier de visiter ce mé-

morial, le président du groupe d'amitié parlementaire Algérie-Congo, Beggad Ben Amara, n'a pas caché ses sentiments. « Je suis fier d'être dans ce monument historique et culturel. Nous sommes heureux d'être reçus et avons passé des moments très chaleureux. Nous avons aussi reçu des explications très pertinentes de la directrice générale du mémorial. L'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza est très connu au sein du peuple algérien. Il était passé dans notre pays », a-t-il déclaré.

Notons que la coopération entre le Congo et l'Algérie



La directrice générale du mémorial et la délégation algérienne/Adiac

« Je suis fier d'être dans ce monument historique et culturel. Nous sommes heureux d'être reçus et avons passé des moments très chaleureux. Nous avons aussi reçu des explications très pertinentes de la directrice générale du mémorial. L'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza est très connu au sein du peuple algérien. Il était passé dans notre pays »

est régie par l'accord général de coopération économique et technique signé le 8 juillet 1972, à Alger, et confortée par près de sept sessions de grandes commissions mixtes. Elle a connu la signature d'une multitude d'accords dans les domaines divers et variés.

Bruno Okokana